

Délivrance du formulaire adéquat pour l'exécution d'une transaction judiciaire

Responsable : L'héritier

Suppléant : La juridiction auteur du jugement ou de la transaction

Faire délivrer le formulaire adéquat par l'autorité qui a validé la transaction judiciaire

1. Utiliser le formulaire III 1

1. Utiliser le formulaire III

Article 61 (cf. def. Article 61) : la transaction a été approuvée par une juridiction ou conclue devant elle.

Dans ce cas l'utilisation du formulaire III (cf. doc. formulaire_cse_3.docx) s'applique
